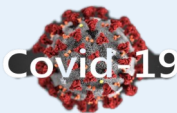


COVID-19 ET LA SITUATION SANITAIRE



Mise en place de nouvelles mesures exceptionnelles et temporaires d'organisation en administration centrale et territoriale :

- Des facilités horaires sont prévues pour éviter l'affluence dans les transports (les applications seront paramétrées et une plage de repos minimum de 11h00 devra être respectée).
- Le télétravail doit être privilégié (3 jours par semaine au maximum – 5 jours pour les personnes vulnérables sur préconisation du médecin de prévention), à la demande de l'agent et sous la responsabilité du chef de service. Les missions seront effectuées avec SPAN, NOEMI ou CLIP. Ce régime dérogatoire, destiné à éviter le placement en ASA, notamment pour les agents en « septaine », est temporaire jusqu'à la fin des mesures provisoires.



COVID-19 ET LA JURISPRUDENCE ADMINISTRATIVE

Plusieurs tribunaux administratifs ont statué en confirmant que toute obligation du port du masque en extérieur doit être limitée dans le temps et dans l'espace, interdisant les obligations constantes et en tout lieu.



LES PRETS ET AIDES DE LA FONDATION JEAN MOULIN

1 — Des prêts peuvent être accordés aux personnels (fonctionnaires et contractuels) du ministère de l'Intérieur : les prêts « amélioration du cadre de vie avec ou sans intérêts », le prêt social, les prêts « aide à la scolarité », « aide au logement locatif ». Il faut télécharger le formulaire sur le site internet de la Fondation Jean Moulin (www.fondationjeanmoulin.fr) et adresser un dossier complet.

2 — Il existe aussi une garantie loyer : la fondation Jean Moulin peut se porter caution pour les fonctionnaires affectés en administration centrale et territoriale - sous certaines conditions et si le bailleur accepte de signer le bail et l'acte de cautionnement remis par la fondation.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des prêts de la fondation Jean Moulin au 01 80 15 47 44 ou 45 ou 48

DE JEUNES SOUS-PREFETS PARACHUTES POUR « FRANCE RELANCE » ? « WHAT'S ELSE? »



LES REUNIONS NATIONALES :

- CAPN A le 5/10
- CHSCT SP le 08/10,
- Groupe de travail «Egalité femme/homme » le 13/10
- CHSCT Ministériel le 15/10,
- CAPN Contrôleur le 15/10

LES CONCOURS :

- IRA: Date limite de dépôt des candidatures le 9/10 à 18h
- IRA: Epreuves le 17/11



Créé avec l'application développée par la IBNF

Nous restons joignables en cliquant sur : fo-prefectures@interieur.gouv.fr

Retrouver toute notre actualité :

En cliquant sur : <http://www.fo-prefectures.com>



FO PREFECTURES
ET DES SERVICES DU MINISTRE
DE L'INTERIEUR

11 rue des Saussaies
75008 PARIS
01-40-07-62-91